



Maurice Portes est Professeur d'EPS retraité à taux plein de la Fonction Publique après seulement 37 ans et ½ de cotisations. Il a assuré la coordination du Collectif de Pilotage des 3èmes Rencontres de l'EPS. Il est membre du Conseil d'Administration de l'AEEPS et coordonnateur du Collectif d'Etude Disciplinaire et de Réflexion sur l'Enseignement (CEDRE)  
Contact : [m.portes@libertysurf.fr](mailto:m.portes@libertysurf.fr)

## **« Desportiviser l'EPS » pour la sauver ! est-ce bien raisonnable ?**

Maurice Portes

Résumé : Pour l'observateur peut-être trop distancié que je suis, la situation de l'EPS semble, à bien des égards, moins « confortable » qu'il y a quelques années. Mal-être des enseignants – *je n'ai jamais entendu autant de collègues aspirer aussi véhémentement à l'arrêt de leur activité professionnelle* -, décisions politiques menaçantes pour le maintien de conditions d'exercice satisfaisantes, disharmonie croissante entre formation initiale et réalités du métier, affaiblissement de la formation continue, .... Autant d'indicateurs pouvant valider ce constat.

Face à cela, une tentation commence à se manifester dans la corporation : renoncer à programmer les activités sportives en EPS au double prétexte qu'elles nous mettraient dangereusement en concurrence avec d'autres intervenants d'une part, que les élèves les rejetteraient parce que devenues « poussiéreuses », d'autre part.

Je m'emploierai ici à montrer que cette tentation doit être combattue dans l'intérêt des élèves et de la discipline. Je plaiderai ensuite pour qu'une initiative - (de l'AEEPS ?) - contribue à la création d'une opération qui, par son ambition et son envergure, pourrait renforcer le mouvement déjà en cours - grâce à l'inventivité de nombreux enseignants - de rénovation de l'exploitation éducative, en milieu scolaire, des spécialités sportives. Je terminerai en évoquant quelques idées susceptibles de favoriser la réussite de cette entreprise qui suppose l'adhésion de nombreux « militants de l'EPS » et l'aide d'institutions diverses.

## AVERTISSEMENT

Ma situation de « rayé des cadres » ne me permettant pas de présenter des matériaux éprouvés en situation réelle d'enseignement, l'appellation « atelier », pour ce qui va se passer dans ce créneau de 1H30, est abusive. Si atelier il doit y avoir, c'est celui que vous animerez à la fin de mon exposé, par vos réactions critiques que j'espère vigoureuses et sans concession, et par vos contre-propositions que j'espère nombreuses et séduisantes.

Dans cette perspective je privilégierai, dans mon exposé, la tonalité polémique et serai sans doute quelques fois caricatural. J'en prends le risque et en assumerai les conséquences dans le débat qui le suivra.

### 1) « *Désportiviser l'EPS ?* » Une tentation très actuelle

Dans une publication récente de l'AFRAPS, (1), un enseignant travaillant dans un LP Alsacien – Olivier FAUCON - s'inquiète de la possible remise en cause de l'existence des professeurs d'EPS, « *les tâches qu'ils remplissent – enseignement polysportif, initiation sportive - pouvant être confiées à d'autres intervenants, sans perte de qualité et à coût moindre pour la collectivité* ».

Constatant « *qu'après trois décennies de débats infructueux sur la spécification de son objet par rapport à l'enseignement sportif* » cette dernière n'est pas réalisée, il suggère le recours à la méthode de l'électrochoc pour « *sortir la discipline de l'ornière* » et propose deux perspectives pour se « *démarquer d'une simple initiation sportive* » :

- Renforcer « *la dimension interdisciplinaire d'éducation morale* » que les textes officiels assignent à l'EPS (santé, solidarité, autonomie, éducation sociale) ;
- Accompagner la « *désportivisation* », déjà en cours selon lui, de l'EPS ; et de citer la multiplication, « *des pratiques originales (football irlandais, ultimate), à visées esthétisantes (muscultation, fitness), ou de pleine nature (ski, voile, équitation, escalade ....)* », et de constater que le sport institutionnalisé apparaît « *poussiéreux* » et que « *son enseignement est rejeté par une proportion croissante des élèves* »

Se référant aux programmes des LP de 2002 et des documents d'application qui les accompagnent – textes dont P. PARLEBAS affirme qu'ils ont été adoptés « *sous la pression d'un lobby conservateur maintenant des positions idéologiques éculées* » et qu'ils témoignent « *d'un retour aux conceptions technicistes d'il y a plusieurs années* » -, l'auteur soutient « *qu'ils font obstacle à la désportivisation au lieu de l'accompagner, au risque de condamner la discipline.* »

Cette position n'est pas, semble-t-il, aujourd'hui isolée. Beaucoup de collègues, affectés par les difficultés qu'ils éprouvent dans leur pratique d'exploitation des spécialités qualifiées de « sportives » en EPS d'une part, et par la perception confuse, inexacte et dévalorisante par les « usagers » – élèves, parents, décideurs - de ce qu'ils font d'autre part, sont tentés par l'abandon des supports de leur enseignement qui risquent de les placer en situation de concurrence avec les cadres du sport associatif.

Reste à savoir si ce délestage de survie pour gagner un peu d'altitude est vraiment le bon moyen de défendre la discipline ?

## 2) Les signes d'un retour à une politique de « mise en concurrence » exacerbe cette tentation.

Joseph COMITI, ministre pompidolien de sinistre mémoire, avec ses CAS et ses SAS, a toujours fait des émules chez ses successeurs à la tête des structures ministérielles en charge de « la jeunesse et des sports ». L'intégration au Ministère de l'Education Nationale ne nous a pas totalement, et pour l'éternité, mis à l'abri de politiques fondées sur la confusion des missions « Ecole/ Mouvement associatif sportif », et sur la recherche de réduction des coûts des « services au public ». Ce qui se passe aujourd'hui dans le Premier Degré avec l'intervention massive des brevetés d'Etat, ce que l'on peut connaître des programmes de certains partis politiques « libéraux », la réduction drastique actuelle des postes aux concours externes, les menaces sur la reconnaissance des diplômés STAPS, montrent à l'évidence que nous ne sommes pas parvenus à convaincre les décideurs de l'impérieuse nécessité d'entretenir, pour le système scolaire, un corps d'enseignants/ « fonctionnaires de conception » hautement spécialisés, en charge de l'Education Physique des scolarisés.

Les solutions à moindre coût – emploi non garanti par un statut, temps d'intervention multiplié par deux, rétributions fortement allégées - ne manquent pas de séduction pour ceux que nous ne parvenons pas à « évangéliser ». (cf à ce sujet le contenu du discours du Directeur de l'Enseignement Scolaire au MEN, lors du lancement de l'Année Européenne de l'éducation par le sport - 16 02 2004 à l'INSEP -) Tant pis pour ceux qui, pour des raisons idéologiques, ne sont pas « évangélisables ». Mais le risque est que leurs solutions» pourraient obtenir l'adhésion des familles si :

- Nous ne clarifions pas aux yeux de celles-ci – dans nos pratiques et non par des discours - les **déficits éducatifs** que générerait l'affaiblissement (et à fortiori la disparition) d'une discipline totalement immergée dans ce milieu pensé pour éduquer, instruire et former : l'ECOLE.
- Nous ne rénovons pas massivement les **pratiques obligatoires** jusqu'à les rendre **plus attrayantes pour tous les élèves**.
- Nous ne démontrons pas qu'en terme de compétences nous n'avons **pas de concurrence à redouter**.

## 3) Et pour cela « balayons d'abord devant notre porte »

L'analyse des causes internes de l'incapacité (aujourd'hui quinquagénaire) de la discipline issue des IO de 1967 à affirmer lisiblement sa SPECIFICITE, élude trop souvent des travers qui contribuent à dévoyer l'action didactique des enseignants. Parmi ces travers, et sans souci d'exhaustivité, en voici de particulièrement nocifs à mes yeux.

- Des **ambitions démesurées** au regard des conditions réelles d'exercice pour une discipline « attrape tout », aveugle et sourde à cette évidence : elle partage avec d'autres – famille, associations, bandes, etc- la responsabilité de l'éducation physique des jeunes français.

- Une **homogénéité** « appauvrissante » **du cursus** : une matrice disciplinaire peu diversifiée du CP à la terminale et des objectifs quasi identiques du début à la fin du cursus.
- Un **volontarisme transversal** exacerbé qui nous condamne, sous l'enflure des formulations, à masquer les déficits d'acquisitions spécifiques, seules repérables pour tous – élèves, parents et enseignants -.
- La **croissance naïve** en un potentiel éducatif naturel des spécialités sportives. (Au passage amusons nous de constater que cette croyance est schizophrénique pour ceux qui vilipendent simultanément « Le Sport »).
- L'usage d'une **terminologie englobante** qui autorise toutes les approximations. (cf les effets désastreux des libertés prises dans nos programmes avec la signification du concept de compétence tel qu'il est défini dans la Charte des Programmes). Mais cela est également dommageable lorsqu'on ramène la diversité des pratiques sociales des sports à une entité unique, homogène et qui devient abusivement emblématique : « LE SPORT ».
- La très respectable mais vaine **obstination mise à vouloir atténuer coûte que coûte**, lors de l'évaluation certificative, les effets des inégalités morphobiologiques, culturelles et sociales (cf à ce sujet les « acrobaties rédactionnelles de G.Klein et J. Méard à propos du « petit gros » dans leur article « Les programmes d'EPS Lycées »(2) : « *en noyant la performance de chacun dans la performance collective, elles (les épreuves exigeant collaboration) masquent dans une certaine mesure les différences trop visibles de niveaux entre élèves.* »)
- Et, enfin la bonne dose de tolérance de pas mal d'enseignants à l'égard de leurs lacunes dans le domaine de la **technologie** des moyens d'éducation qu'ils utilisent, les APSA, au prétexte qu'ils sont, eux, des « polyvalents ».

Au total, un faisceau de facteurs qui risque de donner de l'EPS l'image d'une discipline obnubilée par l'affirmation d'une **SPECIFICITE** (dont tout le monde comprend bien qu'elle justifie notre présence dans le système scolaire), mais qui ne parvient pas, au travers :

- des discours inaudibles que nous tenons sur son existence ;
- de nos vaines tentatives pour dégager une improbable « *didactique propre* » ;
- de notre servilité à nous parer, au-delà du nécessaire et du raisonnable, des attributs de « *l'orthodoxie scolaire* »,

à la rendre lisible et compréhensible, pour nos contemporains les mieux intentionnés à notre égard. L'effet pourrait être, à terme, désastreux, et nous valoir l'image d'une corporation seulement soucieuse de perdurer et apeurée par la concurrence des autres acteurs d'éducation qui labourent le même terrain que le nôtre.

## 4) « Désportiviser ? » Renoncement et illusions

### 4.1 Eduquer ? Courage .... Fuyons

La pratique sportive comme toute activité humaine est ambivalente : elle porte en elle tout à la fois :

- Des **valeurs positives** d'un point de vue éducationnel : acceptation de la règle dès lors qu'on en a compris la fonction, reconnaissance momentanée de ses limites et volonté concomitante de les repousser, consentement à affronter des contraintes, à consentir des investissements – énergétiques, affectifs, etc - et accepter que les gratifications qu'on en attend soient différées, acceptation, encore, de se « fondre » dans une organisation collective, etc.

**ET**

- Des **perversions** : exacerbation de la volonté de dominance avec ses conséquences - dopage, tricherie, violence, nationalisme, hooliganisme -, hyper - médiatisation et marchandisation de la haute performance avec leurs effets – abêtissement du spectateur/consommateur, starification de modèles comportementaux amoraux, unification mondiale des styles de pratique et modèles vestimentaires -, etc.

Cette ambivalence, la pratique sportive la partage avec... la danse, la politique, les recherches agronomique, pharmaceutique et médicale, l'accès aux statuts et fonctions gratifiantes – rivalités politiques, universitaires -, entre autres exemples.

**Le défi éducatif – dans sa dimension éthique - est là :  
dans la confrontation maîtrisée des humains en développement  
à ces risques de dérives pour conquérir les pouvoirs de les éviter.**

Evincer les spécialités « *codifiées, compétitives et institutionnalisées* » des programmations d'établissement, c'est renoncer à le relever, c'est fuir nos responsabilités et vider partiellement de son sens les missions que l'Etat nous assigne : éduquer, instruire, former.

### 4.2 En avant pour les travaux de Sisyphe

Mais, il y a pire pour ceux que tente cette démission : la fuite ne les sauvera pas.

D'abord parce que les spécialités momentanément « non sportives » ont une très fâcheuse tendance .... à le devenir. Une émission récente sur le lancer de boomerang a parfaitement illustré cette obstination des hommes à vouloir se mesurer, se comparer, se surpasser, et à inventer pour cela des codes, des modes compétitifs, des rituels, puis à se doter d'institutions pour gérer les nouvelles pratiques. Il suffit de se reporter aux spécialités « salvatrices » évoquées par notre collègue O.FAUCON pour s'apercevoir qu'elles ont presque toutes subi, pour certaines formes de leur pratique, ce processus de codification, de mise en formes compétitives, d'institutionnalisation .

Ensuite parce que même les inventions de pratiques spécifiquement scolaires pourront être « récupérées » par le secteur sportif : cf les exemples du Basket, du Volley, et de la Grande Thèque devenue Base Ball ; et subiront peut être de sérieuses « déculturations » : cf la trajectoire qui mène du règlement du pasteur NAISMITH valorisant la précision et le contrôle au détriment de la puissance, à la culture du « dunk » et du panneau fracassé au Basket.

Enfin, ils ne seront pas à l'abri des concurrences en se cantonnant dans ce qu'ils pensent constituer une « réserve protégée ». L'exemple de l'enseignement de la danse et des obstacles sans cesse dressés par les professionnels et le Ministère de la Culture aux interventions des professeurs d'EPS est assez illustratif du phénomène de protection des « marchés » par ceux qui en vivent.

#### **4.3 Et au bout du compte pour la discipline ....**

Le splendide isolement des gymnastiques propédeutiques, puis l'enfermement dans un enseignement magistral de savoirs académiques sur la gestion de sa vie physique et de règles moralisatrices, pour finir, sans doute, dans le cimetière des disciplines oubliées : langues « mortes », morale, etc.

### **5) Une impulsion nécessaire pour ... rebondir**

Un précédent à méditer. Peut être un exemple à suivre ?

Au début des années 60 c'était la « SPORTIVISATION de l'EP » qui était en marche dans les établissements scolaires. A l'initiative de nombreux professeurs des programmations novatrices émergeaient, intégrant massivement l'athlétisme, la gymnastique sportive, la natation sportive également et les sports collectifs.

Ce mouvement, était quantitativement important mais dispersé. Il s'amplifia en partie grâce aux deux stages de Sports Collectifs de 1965 et 1968 organisés par l'Amicale des Anciens Elèves des ENSEPS et animés par les Professeurs travaillant dans le Cercle d'Etude des Sports Collectifs de ces ECOLES supprimées quelques années plus tard à l'initiative de P. MAZEAUD. Ces stages, suivis par plusieurs centaines de collègues et qui firent l'objet de nombreux articles dans la revue « Education Physique et Sport », donnèrent **une impulsion** déterminante au processus déjà en cours et lui fournit un **cadre opérationnel fédérateur** : les pratiques professionnelles en établissement furent largement irriguées par les perspectives qui y furent ouvertes, (travail par cycles, alternance entraînements/compétitions, théorie de l'exercice, etc). En l'absence d'opérations équivalentes dans d'autres spécialités, les innovations réalisées pour les sports collectifs en inspirèrent d'autres – pas toujours pertinentes d'ailleurs, parce que relevant d'un placage trait pour trait - dans d'autres spécialités.

On peut considérer que les protocoles pédagogiques et didactiques issus de ces stages ont marqué les pratiques professionnelles des enseignants jusqu'à la fin des années 80.

L'essoufflement de ces protocoles, leur inadaptation au contexte disciplinaire actuel sont aujourd'hui patents. Et comme dans les années 60, c'est largement à la seule initiative de nombreux collègues ou d'équipes d'établissement que s'inventent, au cœur de l'activité professionnelle, des formes de pratiques scolaires des sports originales, des protocoles

pédagogiques et didactiques novateurs, propres à satisfaire aux visées éducatives de l'école, du collège et des lycées de ce début de siècle.

La diffusion de ces innovations est certes facilitée par la multiplication des revues professionnelles et par le canal d'internet. Mais cela ne suffit pas à assurer la rénovation massive des pratiques, ni bien évidemment, la validation, par le débat collectif, de ces créations qui doivent presque tout au pragmatisme et à l'inventivité de quelques enseignants.

**Pour cela manque, selon moi, une/des opération(s) (?) qui en permettraient :**

- **leur rassemblement, et leur comparaison,**
- **leur étude critique collective,**
- **leur confrontation à, et leur irrigation par, des travaux de recherche,**
- **et leur « suivi »**

De telles opérations favoriseraient l'émergence progressive de matrices disciplinaires et de cadres méthodologiques renouvelés pour une EPS moderne, qui choisirait de **s'ancrer « lucidement dans le champ social des pratiques sportives ... » sur la base « d'une référence ouverte et irrévérencieuse » (3) à celles-ci.**

## **6) Des propositions pour lancer le chantier**

### **6.1 Qui peut prendre l'initiative?**

Ni la trop jeune section « EPS » rattachée à l' Ecole Normale Supérieure de Cachan, ni l'INRP dans son état actuel ne sont en mesure de le faire. Comme le plus souvent dans l'histoire de notre discipline il faut plutôt regarder du côté des « ONG ». Vous ne serez pas surpris qu'en tant que militant de l'**AEEPS** je suggère qu'elle soit, en raison de son statut revendiqué d'association de spécialistes, en raison aussi de son expérience dans ce domaine, l'initiatrice du lancement rapide d'un projet ambitieux

**d'UNIVERSITE (de printemps, d'été ou d'automne) de l'EPS :**

**« Vers les sports des écoliers, des collégiens et des lycéens »**

Projet qui serait consacrée à tous les travaux pouvant favoriser l'émergence, la validation et la massification de formes de pratiques scolaires des activités sportives et de protocoles didactiques et méthodologiques pertinents pour nourrir la discipline scolaire EPS.

Projet fédérant d'autres partenaires – syndicats et/ou associations - et sollicitant l'assistance financière, logistique et humaine d'institutions diverses – Directions du Ministère de l'EN, Inspection Générale, Universités, Collectivités territoriales, etc.

### **6.2 Sur quelles bases ?**

Un tel projet ne saurait prétendre à un quelconque monopole en matière de rénovation disciplinaire. Mais il devrait se concevoir sur la base d'adhésion des animateurs à des choix

explicites. Pendant que simultanément d'autres projets, fondés sur d'autres options, pourraient diversifier l'offre disciplinaire .... A charge ensuite pour les « Politiques » de faire enfin leur travail et de dire leurs choix entre les différentes propositions. Car ne faut-il pas en finir avec la démission du « Politique » en matière de Programmes ? Est-il acceptable que ceux-ci continuent à émerger à l'issue d'un débat entre un Président de GTD (Universitaire ou Inspecteur Général) « missionné » mais trop peu « piloté » par le Ministre de tutelle, et un Syndicat, même si celui-ci est très représentatif des enseignants ?

### **6.3 Une exigence à satisfaire**

Ma proposition n'a rien d'originale. L'AEEPS a déjà organisé, au siècle précédent, des Universités d'Eté poursuivant des visées semblables. Ce qu'elles ont produit (5) n'est pas négligeable, mais nous nous sommes constamment heurtés aux limites d'une opération de quelques jours, sans prolongements coordonnés dans le courant de l'année scolaire au sein des établissements. Il est vital, pour la réussite de l'entreprise envisagée ici, qu'un

#### **réseau ouvert de cellules d'innovation**

se constitue au plan national, et reste en relation permanente et non hiérarchique avec un

#### **groupe de pilotage et de régulation.**

Si mon appel trouvait un écho et que le chantier s'ouvre, attendons nous à ce que le principal obstacle à la réussite se situe là.

### **6.4 Quelles attentes à l'égard des participants ?**

Il est prématuré de dire comment et avec qui fonctionnerait une première Université de ce type. Tout au plus peut-on évoquer certaines « catégories » dont les contributions nourriraient les travaux.

#### **6.4.1 Les porteurs d'innovation**

Les enseignants n'ont pas attendu une quelconque initiative extérieure pour rénover ce qui, dans leur pratique ne leur paraissait pas satisfaisant. D'où une multitude de propositions originales et inventives déjà disponibles et quelques fois diffusées à l'échelon régional ou national. C'est dans ce foisonnement que devraient puiser les organisateurs de l'université pour que les propositions retenues y soient présentées, contextualisées et argumentées par leurs auteurs, puis soumises à examen critique.

#### **6.4.2 Les analyseurs critiques**

Les enseignants aspirant à la rénovation, les corps d'inspection, les universitaires spécialistes de l'analyse des pratiques professionnelles, les partisans d'autres options disciplinaires, collaboreraient, à partir de points de vue, d'exigences et de compétences diverses, à la mise à l'épreuve des matériaux présentés



### 6.4.3 Les experts associés

L'invention et la régulation de formes de pratiques scolaires nouvelles atteindraient rapidement leurs limites si elles ne s'enrichissaient pas d'éclairages venus de l'extérieur de notre « tribu ».

On peut difficilement penser que les compétences **d'experts des spécialités** concernées par l'innovation ne soient pas sollicitées. Pour la réussite de l'entreprise il faudra réfléchir à ce qu'on en attend afin d'éviter les « erreurs de casting ». Car l'expertise en ce domaine n'est pas univoque et nul n'est porteur de l'ensemble de ses composantes :

Ainsi, avoir un passé prestigieux d'intervenant dans la haute performance mondiale garantit que celui/celle qui peut l'afficher sera utile dans les analyses de l'activité humaine qui y est mobilisée .... Mais cela ne le (la) qualifie pas pour être prescriptif dans d'autres secteurs tels que les caractéristiques des populations scolaires, la didactique de la formation initiale des compétences chez les jeunes pratiquants, les choix d'objets d'étude prioritaires compte tenu des visées dominantes à tel moment du cursus scolaire ou dans tel type d'établissement.

Ainsi encore tel collègue en établissement, reconnu pour la qualité de ses propositions en matière de didactique scolaire d'une spécialité, sera utilement sollicité pour présenter ses matériaux et les justifier .... Mais il ne sera que rarement en mesure de suppléer les apports possibles de l'expert qui aura sérieusement travaillé sur l'histoire des techniques dans la spécialité.

BACHELARD et PIAGET, avant d'autres, nous ont suffisamment mis en garde quant à la naïveté et la vanité des attentes des praticiens de l'éducation à l'égard des données des « Sciences ». Ma très modeste expérience m'a montré qu'il ne fallait pas attendre grand-chose, en terme d'irrigation des pratiques professionnelles, de l'intervention magistrale et évidemment brillante d'un universitaire travaillant sur des objets ayant à priori quelque proximité avec les pratiques d'intervention en EPS. Par contre, le recours à ces **producteurs de connaissances** semble particulièrement pertinent lorsque les praticiens ont, au préalable, identifiée la (les) difficultés professionnelles sur laquelle (lesquelles) ils butent, et qu'ils ont clairement formulé les questions auxquelles il faut apporter des éléments de réponses avant de les affronter à nouveau avec de meilleures chances de la (les) surmonter. L'exemple des procédures mises au point dans le cadre des stages Maurice BAQUET(4) pourrait, à ce propos, être utilement pris en compte.

### 6.4.4 Les décideurs

La perspective étant d'offrir à ceux qui ont la responsabilité de fixer, au nom de la Nation, les orientations à suivre en matière d'éducation, il n'est plus acceptable qu'ils continuent à rester, comme ils l'ont toujours fait, à l'écart des lieux où des professionnels de l'éducation physique « bricolent » le possible et le souhaitable pour l'avenir proche. L'absence des « décideurs » priverait les « bricoleurs » de toute « balise politique » sur les problématiques des élus, et laisseraient les politiques continuer à trancher, soit sur des bases strictement idéologiques, soit, et ce serait pire, sur les souvenirs de l'EPS qu'ils ont connue au cours de leurs scolarités. Et compte tenu de la moyenne d'âge des députés et des sénateurs ...!

Je vous remercie de votre attention et sais pouvoir compter sur votre vigilance à l'égard de ce qui relève, dans mon propos, quelques fois de l'aveuglement partisan, quelques fois de l'utopie.

#### Références

(1) FAUCON, O (2004) EPS ou initiation sportive : les profs d'EPS sont-ils vraiment indispensables ? In G. CARLIER *Si l'on parlait du plaisir d'enseigner l'éducation physique* AFRAPS

(2) KLEIN, G et MEARD, J.A, (2001) Les Programmes d'EPS Lycées *Revue EPS* 291 p 9-14

(3) COLLECTIF CEDRE (2004) *Vers un pratiquant cultivé en EPS* CNED Grenoble

(4) GOIRAND, P. JOURNET, J. MARSENACH, J. MOUSTARD, R. PORTES, M.  
*Les Stages Maurice BAQUET 1965 – 1975 Genèse du sport de l'enfant* (à paraître)

(5) *Actes des Universités d'Été EPS* (1990, 1991, 1993) AEEPS

## OPTION EDUCATIVE

Tout au long du cursus, le

### **HANDBALL**

sera exploité comme

**Vecteur de 2 objectifs éducatifs prioritaires**

1) Accéder à

**l'AUTONOMIE DECISIONNELLE**

et vivre la mise à l'épreuve de son exercice

2) Consentir à une

**SOLIDARITE INTERESSEE**

avant de l'intégrer dans une éthique de vie

# ENFANCE

## CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>

L'EPS se veut complète et équilibrée – visées « développementaliste et socialisante » -  
Elle s'appuie donc sur une pratique mixte et très diversifiée des APSA,  
parmi lesquelles les JSC à espaces interpénétrés de sens contraire.  
Parmi ceux-ci, le HANDBALL, en raison de l'ACTIVITE qui y est REQUISE,  
s'avère pertinent

## COMPETENCES PRIORITAIRES

PORTEUR du BALLON : « *toutes et tous dribbleurs/traverseurs* »

TIREUR : « *toutes et tous marqueurs/éviteurs* »

## CONTENUS

### OBJETS

*Crédit d'action du P.B*  
*Couloir de jeu direct*  
*Réseau d'échanges possibles*  
*Espace défensif et ses densités locales*  
*Couple G/But*  
*Couple Moi/ballon*  
*Couple Moi/G*

### POUVOIR FAIRE

*Dribbler pour progresser, contourner*  
*Déborder ballon tenu*  
*Impulser pour s'ouvrir des espaces et/ou se donner du temps*  
*Manipuler le B pour tromper le G*  
*Lancer fort et précis vers des cibles mobiles à atteindre (partenaires) ou à éviter (G)*

## FORME de PRATIQUE de DEPART

Sur 1/2 terrain en largeur 4 contre 4, gardien volant, surface de but et but aménagés  
Tir au but à 2 mains (libre ou poussé)  
Score de l'équipe : nombre de buts  
+ nombre de marqueurs  
- nombre de tirs bloqués à 2 mains par le gardien

# PREADOLESCENCE/ADOLESCENCE

## 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et Seconde

Si la volonté « développementaliste et socialisante » demeure,  
l'EPS affirme plus particulièrement sa responsabilité  
dans le domaine de l'acquisition  
de connaissances sur soi, sur les autres et sur les APSA  
Pour cela elle s'appuie sur une pratique diversifiée certes mais autorisant un  
approfondissement des expériences vécues – réduction du nombre d'APSA et augmentation  
des durées de pratique –  
Si le HANDBALL est programmé ...

## COMPETENCES PRIORITAIRES

PARTENAIRE du PB : *toutes et tous « relayeurs »*

DEFENSEUR ELOIGNE du PB : *Toutes et tous « défenseurs en complément »*

## CONTENUS

### OBJETS

*Couple PB/AP du PB*  
*Crédit d'action du PB*  
*Espace offensif et ses rapports avec l'espace défensif*  
*Réseau d'échanges*

### POUVOIR FAIRE

*Déborder sans B*  
*Bloc*  
*Recevoir en course des B venant de côté et de l'arrière*  
*Contrôler un attaquant sans B dans ses tentatives de débordement*  
*et orienter ses déplacements*

## FORME de PRATIQUE de DEPART

Terrain de longueur normale, largeur 16 à 18 m  
(ballons disponibles près des buts et sur les touches)  
Equipes de 3/4 joueurs + 1 gardien  
3 dribbles successifs autorisés par joueur et par attaque  
Score de l'équipe : nombre de buts marqués  
- nombre de buts encaissés sur B reconquis activement par l'adversaire

# JEUNE ADULTE

## Première et Terminale

Après 8 ans d'apprentissage des connaissances et d'accès aux compétences nécessaires à la gestion de sa vie physique, il est temps que l'institution offre aux élèves l'opportunité d'investir ces acquisitions dans une pratique lucidement choisie et conduite sous un régime « d'autonomie assistée ».

Si le HANDBALL est choisi ....

....**TOUT RESTE à INVENTER**

Pour mettre en œuvre ce

« **PASSAGE PROTEGE** »

entre

Une longue période de

**DEPENDANCE**

à l'égard de

**l'EXPERTISE du PROFESSEUR**

Et une période proche de

**PLEIN EXERCICE de sa RESPONSABILITE de**

**PRATIQUANT CULTIVE**

[Retour au sommaire](#)